

<b>Notice descriptive</b>	
<b>Titre</b>	Circulaire du 16 février 2012 relative à l'organisation, pour l'année 2012, des examens pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle maritime de matelot, du certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculture, du brevet d'études professionnelles maritimes de cultures marines, du brevet d'études professionnelles maritimes de marin du commerce, du brevet d'études professionnelles maritimes pêche, du brevet d'études professionnelles maritimes de mécanicien, du baccalauréat professionnel, spécialité cultures marines, du baccalauréat professionnel, spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes, option commerce, du baccalauréat professionnel, spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes, option pêche et du baccalauréat professionnel, spécialité électromécanicien marine
<b>Numéro NOR</b>	DEVT1202435C
<b>Ministère</b>	Ministère de L'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
<b>Thématique de document</b>	Mer
<b>Type de document</b>	Circulaire
<b>Date de signature</b>	16-02-2012
<b>Date de publication</b>	10-03-2012
<b>Document</b>	met_20120004_0100_0025.pdf